



Assurance de prêt signé à ma place

Par **CaIG**, le **31/05/2013** à **08:54**

Bonjour,
J'ai effectué une demande de prêt immobilier pour l'acquisition d'un pavillon.
La banque nous informe qu'elle a bien reçu l'acceptation des conditions d'assurance de prêt qu'elle nous propose, avec nos signatures, avec une majoration à 0.42% pour l'assurance de mon conjoint qui a des problèmes de santé.
Hors nous n'avons rien signé.
Aujourd'hui nos offres de prêt sont sur le point d'être émises et nous n'avons pas le temps de recommencer notre dossier ailleurs.
Quels sont nos recours contre ces documents signés à notre place?
Est ce que nous pourrions faire quelque chose après l'acceptation des offres de prêt?
En vous remerciant,

Par **chaber**, le **02/06/2013** à **18:02**

bonjour
la souscription d'un prêt est liée à une assurance décès.
si vous ne souscrivez pas, il est fort probable que la banque ne concrétisera pas les prêts.

Par **Lionel_AdP**, le **10/06/2013** à **15:46**

Bonjour,
La première chose à faire c'est de prendre rendez vous avec la banque pour éclaircir le problème : est-ce que votre signature a été contre-faite ou ne s'agit il pas tout simplement d'un mal entendu.
Cordialement,